

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 21 Janvier

LA QUESTION DES OCTROIS

Voilà déjà bien longtemps que cette question a été soulevée pour la première fois, et que des esprits ouverts au progrès ont demandé l'abolition de ces espèces de douanes à l'intérieur, qui sont en contradiction flagrante avec nos idées de liberté ; mais jusqu'à présent, on n'a pas pris le temps de s'en occuper dans le Parlement, ou bien l'on a pensé qu'il était plus commode d'en ajourner l'examen.

Cependant une proposition tendant à supprimer les octrois, avait été déposée naguère par M. Guillemet. Certes, on peut différer sur les moyens proposés par l'auteur de ce projet, mais il n'est personne qui ne reconnaisse que la perception des droits d'octroi est vexatoire, surannée et contraire au principe de justice et d'égalité qui doit servir de base à l'impôt.

L'octroi entrave le travail national, grève la consommation et la production, et apparaît comme une sorte de dime que les villes prélèvent sur les campagnes et sur les citoyens eux-mêmes.

Or, nous vivons à une époque où c'est un devoir de faire disparaître les vieux abus, de détruire les systèmes économiques surannés, inventés par le despotisme et l'esprit d'autoritarisme. Il n'est pas admissible que la nation française qui a été de tout temps, en Europe, l'initiatrice du progrès et de la liberté, soit devancée aujourd'hui.

Et cependant, c'est ce que nous voyons.

Beaucoup de pays voisins, en effet, nous ont devancés dans cette voie.

C'est ainsi qu'en Belgique, en Hollande, en Espagne, en Suisse, en Suède, les octrois ont été supprimés.

Abolis en France par la grande révolution, ils furent rétablis par Napoléon 1^{er} et

depuis lors, ils n'ont pas cessé d'exister, malgré les attaques violentes dont ils ont été l'objet à maintes reprises.

C'est ainsi qu'en 1866, un pétitionnement fut organisé pour en demander l'abolition.

Naturellement, le gouvernement de Napoléon III, tout aussi despotique que le 1^{er} Empire, ne tint aucun compte de cette manifestation de la volonté populaire.

La routine triompha, bien qu'un grand nombre de conseils généraux et de sociétés d'agriculture se fussent prononcés pour la suppression.

Nous avons dit que les taxes d'octroi lésaient le principe d'équité. C'était l'avis de Turgot.

« L'octroi, disait-il, est un droit abusif dont se servent les villes pour se procurer des ressources aux dépens des campagnes, en soumettant leurs denrées à des taxes qui en diminuent la consommation et qui sont, en outre, supportées par les citoyens les plus pauvres. »

Rien n'est plus vrai.

L'octroi porte, non seulement sur les objets de luxe, mais encore sur ceux de première nécessité et de préférence sur ces derniers qui étant plus usuels, c'est à-dire d'une consommation plus grande, rapportent davantage à l'octroi. C'est donc le pauvre qui en supporte les conséquences.

Les consommateurs ne sont pas les seuls atteints par ces taxes, l'industrie en éprouve des dommages considérables. Il y a dans les villes des fabriques, des ateliers de tout genre qui en souffrent.

Que fait l'octroi en frappant la matière première, les instruments de la production ?

Il place ces industries dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis des établissements similaires situés en dehors des villes et les met dans l'impossibilité de soutenir la concurrence. En outre, en frappant la consommation, l'octroi cause un préjudice considérable à l'ouvrier en augmentant le prix de sa nourriture et à la richesse na-

tionale en ayant pour résultat de diminuer la consommation.

La statistique a toujours constaté que chaque fois que l'on a abaissé les droits d'entrée sur une denrée, la consommation de cette denrée a augmenté dans de notables proportions.

Tout le monde est aujourd'hui d'accord sur la nécessité de supprimer les octrois, seulement, on se demande comment on se procurera les nombreux millions dont on a besoin pour équilibrer les budgets communaux et celui de l'Etat ?

Sur ce point, les avis sont partagés. Les uns proposent un système, les autres en préconisent de plus efficaces à leurs yeux.

C'est une question à examiner. Mais nous estimons que la solution la plus raisonnable et qui devra être préférée à toute autre, c'est celle qui pèsera le moins sur les contribuables.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 janvier

Graves incidents

Après la lecture du procès-verbal, M. Floquet, qui préside la séance, annonce qu'il a reçu de M. Le Senne et de plusieurs de ses collègues, une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre à l'égard des graves accusations formulées contre un membre du cabinet par le journal *l'Intransigeant*. (Mouvement.)

M. de Freycinet, président du conseil, déclare qu'il laisse la Chambre juge de savoir s'il convient d'apporter à la tribune des paroles qui peuvent jeter la déconsidération sur le gouvernement. Quant à lui, il ne répondra pas. (Très bien sur plusieurs bancs.)

Plusieurs voix. — La question préalable.

M. Laur combat la question préalable et dit que si la majorité votait la question préalable, l'opinion dirait qu'elle a sacrifié une des prérogatives du Parlement pour couvrir l'indignité d'un des membres du cabinet.

Comme l'orateur venait de prononcer ces mots, en descendant de la tribune, M. Constans s'é-

tout semblable à celle d'Antonin, si ce n'est que cette fois, la morale sociale et religieuse avait triomphé ; tandis que, dans le cas d'Antonin, c'était l'amour, l'amour profane qui avait vaincu ; et il semblait à Stéphanie qu'Antonin, en épousant la femme qu'il aimait, avait insulté sa mère.

Le bateau de Jersey, signalé, arriva bientôt. Antonin se jeta dans les bras de son père et puis de sa sœur. Le comte embrassa ensuite Laura avec effusion et présenta les deux femmes l'une à l'autre.

Laura, avertie par son mari, attendait pour voir qu'elle serait la façon d'être de sa belle-sœur.

Stéphanie ne l'embrassa pas, elle lui tendit la main.

— Madame la vicomtesse.

— Mademoiselle...

Les rapports étaient ainsi fixés, graves et dignes.

Un domestique resta pour les bagages, et on monta ensemble en voiture pour l'hôtel ou plutôt pour les deux hôtels.

La vicomte avait, en effet, son hôtel à lui, touchant à celui de son père, et qui lui avait été légué par un oncle, mort veuf sans enfants il y avait une dizaine d'années. Les deux hôtels, séparés et réunis, avaient des portes de communication à chaque étage.

C'étaient deux de ces vieilles maisons, patrimoniales et marines, dont le premier étage d'habitation est au troisième, et qui, construites par les anciens navigateurs ou corsaires malouins, passent leur tête au-dessus des vieux remparts de la ville, afin d'avoir toujours la vue de la mer.

lance du banc des ministres, et se précipitant sur M. Laur le soufflette à deux reprises.

Celui-ci riposte et soufflette le ministre avec un paquet de brochures et d'imprimés qu'il tenait à la main.

Tous les députés se précipitent et, pendant que quelques-uns séparent les deux adversaires, de violents colloques s'engagent et des altercations éclatent au milieu de la foule qui obstrue le couloir de gauche.

M. le président se couvre et lève la séance.

Avant de se retirer, un grand nombre de députés de la majorité viennent serrer la main à M. Constans et le féliciter, tandis que, des bancs de l'extrême gauche, M. Laur et plusieurs autres membres jettent au ministre de l'intérieur à plusieurs reprises l'épithète d'assassin.

A ce moment M. Castelin, pris à partie par M. Delpech, reçoit un coup de poing en plein visage. Une nouvelle scène tumultueuse éclate et se poursuit dans les couloirs.

L'ordre a été donné d'évacuer les tribunes, y compris celle de la presse.

SÉNAT

Séance du 19 janvier 1892

Le Sénat reprend la discussion de la taxe des frais de justice.

Les articles 6, 7, 8 et 9, qui réduisent les droits d'enregistrement sur les divers exploits, sont adoptés, conformément au texte de la Chambre.

Les articles 10 à 14, comprenant les autres détaxes votées par la Chambre et auxquels la commission des finances n'a apporté que des modifications de détail, sont adoptés.

On aborde l'article 15, où commencent les taxes de remplacement.

Après le rejet d'un amendement de M. Monis et d'un amendement de M. Munier, l'article 15 proposé par la commission du Sénat et qui détermine dans quels cas le droit proportionnel de remplacement devra être perçu, est adopté.

Duel

Hier matin a eu lieu le duel entre MM. Castelin et Delpech, à la suite des incidents de mardi à la Chambre.

M. Delpech a été atteint d'une blessure pénétrante au bras.

Au Dahomey

La situation au Dahomey est excellente.

Il est inexact que les Dahoméens aient attaqué Kotonou, ainsi que l'ont publié plusieurs journaux.

Les Bizeux avaient été de ces anciens bretons, marins de race ; ils avaient donné sous Louis XIV et sous Louis XV deux amiraux à la France.

Il avait été convenu par lettres, entre le père et le fils, qu'on mènerait la vie à la fois juxtaposée et commune : chacun aurait sa maison et on prendrait les repas ensemble.

D'ailleurs, la belle saison était venue et on ne resterait qu'une semaine ou deux à Saint-Malo, le temps de présenter la vicomtesse dans l'intimité la plus proche. On partirait ensuite pour le château de famille qu'on avait près de Saint-Pol de Léon.

Il y avait ainsi toutes les chances pour que la Linda ne fût pas reconnue dans la vicomtesse de Bizeux. Quand elle aurait pris pied, le comte, qui au fond, craignait sa fille, se disait qu'habitée à sa belle-sœur, gagnée sans doute par la douceur et le charme de Laura, Stéphanie aurait une révolte bien moins violente, au cas d'une révélation toujours possible.

Laura s'installa donc dans l'hôtel de son mari, et, comme une vraie artiste qui s'accommode de tout milieu qui n'est pas bourgeois et vulgaire, elle fut à son aise tout de suite dans ce bon vieux logis, avec ses hautes fenêtres à petits carreaux et son ameublement Louis XVI à la fois commode et élégant.

La vie, au château, était plus large encore, quoique, dans le fond, un peu monotone.

Mais, pour que la vie ne parût pas un peu monotone à Laura, habituée aux émotions du travail, de l'action, du combat, il fallait, à vrai dire, qu'il y eût beaucoup de nouveauté et beaucoup de variété autour d'elle.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 24

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XII

Retour à la vie

Quelques jours après, on lisait dans les échos d'un journal, généralement bien informé : « La Linda ne chantera pas au Théâtre-Italien cet hiver. On parle d'un engagement fabuleux qu'elle aurait signé pour une tournée aux Etats-Unis. »

Quelques lignes plus loin, autre Echo :

« Le vicomte de B... à peine remis de sa blessure, part, dit-on, pour les Etats-Unis. C'est un vœu. Il s'était cru condamné à changer de monde, et il a juré que, s'il ne passait pas dans l'autre, il irait visiter le nouveau. »

I

Retour en France

Dix-huit mois après, vers la fin d'avril, le comte de Bizeux et Mlle Stéphanie de Bizeux, sa fille, attendaient, sur la jetée de Saint-Malo, l'arrivée

du bateau de Jersey, qui devait amener la vicomte et la vicomtesse de Bizeux, de retour de l'Amérique du Sud, via Liverpool et Southampton.

Le comte était un grand et beau vieillard, de haute mine et d'aspect vénérable et doux. Mlle de Bizeux, vieille fille de trente-six ans, avait le visage osseux, l'air altier et sévère, et cependant gardait dans son allure et dans son maintien on ne sait quoi qui marquait la race.

Le cœur battait fort au comte qui allait revoir, après une longue absence, son fils bien-aimé. Lors de son mariage en Angleterre, il était allé y assister, et était resté un mois à voyager, en Ecosse et dans le pays de Galles, avec les nouveaux époux. Sa bru l'avait conquis tout de suite par sa grâce et les soins affectueux et tendres dont elle l'entourait ; et il était presque aussi impatient de la retrouver que de retrouver son fils.

Mlle de Bizeux attendait sa belle-sœur, qu'elle ne connaissait pas, dans des dispositions beaucoup moins bienveillantes et, pour tout dire, assez froides. Son père lui avait pourtant soigneusement caché que Laura eût été chanteuse et eût monté sur les planches d'un théâtre ; elle aurait quitté l'hôtel et se serait réfugiée dans un couvent plutôt que de subir le contact d'une « baladine ». Il lui suffisait pour avoir en défiance la femme d'Antonin de savoir que son frère l'avait épousée par amour, et que, si elle était de grande naissance, fille d'un comte grand d'Espagne, elle n'avait guère eu d'autre dot que sa beauté.

Stéphanie avait appris par la comtesse de Bizeux l'histoire du premier amour de son père, histoire

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents...

Les prix de ces billets sont les suivants : 1er itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus...

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 % — 4 — 30 % — 5 — 35 % — 6 — ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Les personnes anémiques, celles atteintes de maladies de poitrines, de tumeurs, d'affections cancéreuses, celles dégoûtées des aliments ou ne pouvant les digérer, celles épuisées par la fatigue, le travail ont besoin d'être nourries à tout prix pour soutenir et réparer leurs forces.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE Sirop Laroze D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Les épidémies d'influenza qui nous arrivent périodiquement demandent l'emploi de remèdes actifs : au premier rang figure la véritable QUININE DE PELLETIER...

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans, je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible ; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale.

SIROP ET PÂTE DE REGNAUD

Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4e mercredi de chaque mois.

CHEMINS DE FER OTTOMANS ÉCONOMIQUES DE SYRIE Compagnie au capital de 10 Millions LIGNE BEYROUTH-DAMAS-HAURAN (ROUTE DE BEYROUTH A DAMAS TRANSFORMÉE) 120,000 Obligations de 500 francs 3 %

AUDOUARD Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE A PARIS LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris. CHIRURGIEN-DENTISTE A BRIVE

VIGNES AMÉRICAINES GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS DE VICTOR COMBES PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

1892 ANNUAIRE STATISTIQUE & ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU LOT Publié avec l'autorisation de M. le Préfet PAR MM. LES CHEFS DE DIVISION DE LA PRÉFECTURE

Journal des demoiselles Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles...

Table with columns: VIGNES AMÉRICAINES (Boutures, Racines) and PLANTS FRANÇAIS (Greffés et soudés sur les porte-greffes ci-contre). Lists various grape varieties and their prices.

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo Pince Allès, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ÉCZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

HONORÉ Photographe 77, BOULEVARD GAMBETTA, 77 CAHORS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.